INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi le 15 septembre 2017 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est absent :

Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
(arrivé au début du point 3, comptes payés et à payer)

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

****

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

1 Adoption de l'ordre du jour

2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2017

3 Comptes payés et comptes à payer

4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général

5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions

6 Administration

6.1 Adoption – Règlement numéro 2017-659 visant à décréter l'exécution de travaux d'aménagement paysager d'un stationnement municipal en bordure de l'avenue d'Anjou, un emprunt de 15 000 $ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt à même le fonds de roulement de la Ville d'Estérel

6.2 Annulation de constats d'infraction

6.3 Autorisation de signature - Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC

7 Urbanisme

7.1 P.I.I.A. – Lot 6 126 750, 3, place des Pluviers – Construction d'un bâtiment principal

8 Travaux publics

8.1 Aucun sujet à traiter

9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs

9.1 Aucun sujet à traiter

Formules Municipales No 5514-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

10 Correspondance

11 Deuxième période de questions

12 Autres sujets

13 Levée de la séance

****

2017-09-108 1. ***ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

2017-09-109 2. ***ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2017***

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2017 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 août 2017 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

2017-09-110 3. ***COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER***

***** Arrivée du Conseiller Monsieur Michael Ray*

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 15 septembre 2017 au montant de 674 233.90 $ dont :

- 652 463.62 $ sont des comptes payés;
- 21 770.28 $ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

4. ***DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL***

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. ***EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS***

6. ***ADMINISTRATION***

2017-09-111

6.1 ***ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-659 VISANT À DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN STATIONNEMENT MUNICIPAL EN BORDURE DE L'AVENUE D'ANJOU, UN EMPRUNT DE 15 000 $ AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE VISANT LE REMBOURSEMENT DUDIT EMPRUNT À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE D'ESTÉREL***

CONSIDÉRANT qu'il y a eu exécution de travaux d'aménagement paysager d'un stationnement municipal en bordure de l'avenue d'Anjou;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 18 août 2017;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 2017-659 a été dûment adopté lors de la séance du Conseil tenue le 18 août 2017;

CONSIDÉRANT que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement numéro 2017-659 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le Règlement numéro 2017-659 visant à décréter l'exécution de travaux d'aménagement paysager d'un stationnement municipal en bordure de l'avenue d'Anjou, un emprunt de 15 000 $ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt à même le fonds de roulement de la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2017-09-112 6.2 ***ANNULATION DE CONSTATS D'INFRACTION***

CONSIDÉRANT que la Ville a signifié les constats d'infraction numéros 2016-0002, 2016-0003, 2016-0006, 2017-00002 et 2017-00003 relativement au règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements;

CONSIDÉRANT qu'un constat d'infraction est présumé signifié lorsqu'il est remis au contrevenant et, conséquemment, la poursuite est entreprise;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge qu'il n'est pas opportun de continuer les procédures légales dans ces dossiers puisque les contrevenants ont corrigé leur infraction;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ANNULE les constats d'infraction numéros 2016-0002, 2016-0003, 2016-0006, 2017-00002 et 2017-00003 relativement au règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

2017-09-113 6.3 ***AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC***

CONSIDÉRANT qu'un fossé situé sur le chemin des Deux-Lacs près du lot numéro 5 508 673 se déverse sur ledit lot;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de drainer vers le lac cette accumulation d'eau à l'aide d'un canal de drainage;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation émise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est requise pour l'aménagement dudit canal de drainage;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

AUTORISE Monsieur Nicolas Bergeron de l'Institut des Territoires (IDT) à agir à titre de signataire désigné de la Ville d'Estérel pour déposer une demande d'autorisation au MDDELCC et de fournir toute information environnementale utile ou nécessaire qui pourrait lui être demandée par le ministère;

S'ENGAGE à transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité selon l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

7. ***URBANISME***

2017-09-114 7.1 ***P.I.I.A. – LOT 6 126 750, 3, PLACE DES PLUVIERS – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL***

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Certificat d'implantation;
- Plan projet de construction et aménagement paysager;
- Échantillons et brochure;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU17-0903, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

8. ***TRAVAUX PUBLICS***

8.1 Aucun sujet à traiter

9. ***HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS***

9.1 Aucun sujet à traiter

10. ***CORRESPONDANCE***

11. ***DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS***

12. ***AUTRES SUJETS***

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2017-09-115

13. ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 45, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).